

Du 7 juin au 18 juillet 2021

Inscription aux transports scolaires

Nouvelle inscription, renouvellement... Retrouvez toutes les informations sur aleop.paysdelaloire.fr/rentree-2021



Année scolaire

2021
-
2022



Aleop Région
PAYS
de la
LOIRE

aleop.paysdelaloire.fr

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES DU 7 JUIN AU 18 JUILLET 2021.

Pour bénéficier du transport scolaire à la rentrée, l'inscription est obligatoire, que votre enfant circule en train TER ou en car.

PREMIÈRE INSCRIPTION AU RÉSEAU ALÉOP

L'inscription s'effectue sur le site aleop.paysdelaloire.fr.

Vous pouvez accéder à « un espace famille » en ligne pour suivre les inscriptions de tous vos enfants et l'avancée de votre dossier.

1. Avant de commencer, munissez-vous :

- d'une adresse e-mail valide pour vous envoyer des informations relatives à votre inscription,
- d'une photo d'identité numérisée,
- d'un relevé d'identité bancaire (RIB) si vous souhaitez régler par prélèvement bancaire en 3 fois.

2. Pour vous inscrire, rendez-vous à partir du 7 juin sur aleop.paysdelaloire.fr

- Cliquez sur : inscriptions aux transports scolaires
- Renseignez le formulaire et laissez-vous guider.
- A la fin de votre saisie, choisissez votre mode de paiement : carte bancaire, prélèvement automatique en 3 fois ou autre.

Une fois les données renseignées et l'opération validée, vous recevrez un courriel de confirmation.

**La carte de transport scolaire de votre enfant vous sera adressée
fin août 2021 directement à votre domicile.**

RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION

Pour renouveler l'inscription de votre/vos enfants, rendez-vous à partir du 7 juin sur votre compte transport Aléop :

- Reconnectez-vous à votre compte.
- Cliquez sur : renouvellement.
- Vérifiez et mettez à jour les informations concernant votre enfant.
- Choisissez votre mode de paiement : carte bancaire, prélèvement automatique en 3 fois ou autre.
- Une fois les données renseignées et l'opération validée, vous recevrez un courriel de confirmation.

> Votre enfant utilise le train TER ou un car de ligne régulière :



Sa carte de transport vous sera adressée fin août 2021 directement à votre domicile.

> Votre enfant voyage en car scolaire (carte avec scolaire écrit en jaune en bas à droite) :



Sa carte de transport, à puce, reste la même. Pour rappel, elle est à conserver d'une année sur l'autre, dans son étui rigide. Elle sera rechargée à distance lors du renouvellement en ligne de l'inscription de votre enfant, une fois votre paiement effectué.